

«La prévoyance consiste à préparer l'organisation à toute éventualité et à en orienter le développement.»

Guy Bernier
Allocution à l'AIÉSEC (HEC)
Le 2 décembre 1982

Parce que les pionniers ont su prévoir, les caisses populaires ont pu traverser les périodes difficiles et progresser par tous les temps pour devenir l'un des plus puissants leviers économiques des Québécois.



Sommaire

Le message du président	5
Le message du premier vice-président et directeur général	13
Rapport de la Commission de crédit	18
Rapport du Conseil de surveillance	19
Prévoir les orientations de l'entreprise	21
Prévoir les besoins des membres	22
Apprendre à prévoir	25
Prévoir les opportunités nouvelles	26
Prévoir les développements technologiques	29
Prévoir les besoins des caisses affiliées	30
Les états financiers	33
Rapport du vérificateur	35
État des résultats par Fonds	36
Bilan par Fonds	38
État des trop-perçus avant répartition et de la réserve générale	40
Notes aux états financiers	41
Bilan social	49
Statistiques des caisses affiliées	51
État consolidé de l'actif et du passif par secteur	54
Membres dirigeants	56

Faits saillants
pour l'exercice terminé
le 28 février 1983
(en milliers de \$)





L'assemblée générale annuelle de la Fédération est pour nous tous un moment privilégié. Nos structures coopératives font de cette assemblée un événement particulièrement important. Cependant, le contexte économique actuel semble nous avoir engagés sur une voie nouvelle avec laquelle il faudra nous familiariser, sans regrets inutiles pour un passé révolu. En raison de l'importance de notre Fédération dans le mouvement coopératif québécois, j'estime que le moment est particulièrement bien choisi pour vous inviter à une réflexion commune sur nos responsabilités de dirigeants et de gestionnaires d'une entreprise à laquelle près de deux millions de nos compatriotes font confiance et dont les biens totalisent plus du tiers des actifs du Mouvement Desjardins lui-même.

La prévoyance

Nous avons choisi, cette année, le thème de la prévoyance, parce que le contexte économique nous y invite, mais aussi parce que nous rejoignons les préoccupations de ceux qui nous ont précédés. Ils nous ont laissé ce patrimoine dont nous sommes d'autant plus fiers qu'il constitue, à l'heure actuelle, l'un des leviers économiques les plus importants du Québec.

«Gouverner, c'est prévoir», disaient les Anciens qui imposaient déjà en quelque sorte la prévoyance comme synonyme de la gestion des biens publics. En fait, la gestion, qui consiste par définition à administrer les affaires ou les biens des autres, ne se conçoit pas autrement que sous les couleurs de la prévoyance. Il répugne, en effet, d'associer à l'idée de gestionnaire la description selon laquelle «il ne prévoit pas plus loin que le bout de son nez».

En période de crise, la prévoyance devient facilement et forcément une vertu cardinale. Elle vient alors étayer la confiance des clients de toute entreprise, des membres d'une coopérative d'épargne et de crédit tout spécialement, car sans un climat de confiance, aucune institution financière ne saurait survivre.

La prévoyance évoque, au premier abord, le présent et le futur à la fois; elle implique une certaine manière d'envisager une situation qui débouche sur une conduite entièrement orientée vers l'avenir.

La prévoyance comporte aussi l'idée de précaution, qui évoque à son tour un mal à éviter, une manière d'agir inspirée par la prudence. Être prévoyant, c'est prendre les mesures, les précautions qu'impose telle situation présente en vue d'éviter tel malheur futur ou éventuel, tel accident possible.

L'épargne est une forme de prévoyance puisqu'elle consiste à mettre de côté des biens actuels, des économies en prévision de besoins futurs ou pour parer des coups du sort. Dans ce sens, la prévoyance s'inscrit à l'origine des coopératives d'épargne et de crédit et se retrouve au cœur des préoccupations d'Alphonse Desjardins au moment où il cherchait la formule qui put convenir aux besoins de ses concitoyens.

Par la suite, Alphonse Desjardins n'a cessé d'être préoccupé par l'avenir. Le 25 juillet 1917, il écrivait à madame Isidore Landry de Saint-Omer: «J'ai reçu votre lettre du 23 ainsi que vos états financiers de juin. L'explication que vous me donnez à propos des bénéfices des deux premières années de votre caisse et la déduction des dépenses de même que les pourcentages de vingt et dix des bénéfices nets pour les fonds de réserve et de prévoyance, tout cela est très bien. Ce qui me satisfait davantage, c'est que vous avez un petit surplus de \$13,27¹. Vous voilà donc avec un commencement de patrimoine, ce qui est très désirable pour la solidité et l'avenir de votre caisse».

Après 82 ans, la prévoyance constitue toujours l'un des éléments essentiels du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins. Le logo de l'abeille stylisée, qui symbolise excellemment la prévoyance autant que le labeur infatigable, nous le rappelle constamment.

1 La valeur actualisée du 13,27 \$ de monsieur Desjardins, en 1917, représente environ 100 \$ en 1983.

Dans une causerie que je prononçais le 2 décembre dernier, devant les membres de l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales, j'indiquais que «la prévoyance consiste justement à préparer l'organisation à toute éventualité et à en orienter le développement. Cependant, cette volonté de prévoyance restera stérile si la direction supérieure n'a pas la vision et le courage d'implanter des changements pénibles dès qu'ils apparaissent nécessaires. Il est bien tentant de reporter l'exécution de stratégies perturbantes ou d'en réaliser timidement une version diluée. Les quelques dernières années ont montré les graves dangers d'une telle attitude. Ce qui aurait pu être un redressement relativement mineur et aisé devient, parce que trop longtemps différé, un redressement radical et incertain, d'ailleurs souvent effectué par une nouvelle équipe de direction».

Le contexte actuel invite à la prévoyance

La crise économique que nous traversons a été abondamment commentée au cours de la dernière année: taux d'intérêt élevés, chômage chronique, récession, déficit gouvernementaux accrus, diminution des dépenses de consommation, concurrence étrangère et j'en passe. Au cours des derniers mois, une lueur d'espoir est apparue: la baisse des taux d'intérêt a redonné quelque peu confiance aux consommateurs et aux entrepreneurs.

Nous avons donc des motifs sérieux d'envisager l'avenir avec optimisme, d'autant plus que les caisses affiliées à notre Fédération se sont montrées capables de traverser cette période avec sérénité, malgré les difficultés que plusieurs d'entre elles ont connues, au cours des trois dernières années. Nous sommes, toutefois, tous conscients que cet optimisme ne peut s'appuyer que sur une conduite gouvernée par la prévoyance, cette attitude qui, comme je le décrivais il y a un instant, prend les mesures, les précautions qu'impose la situation présente en vue d'éviter un accident ou un malheur possible.

Il faut avant tout éviter de nous illusionner en espérant le retour d'une époque que nous avons tous connue et durant laquelle notre croissance était pratiquement automatique. Il n'est pas nécessaire d'interroger l'avenir dans une boule de cristal pour affirmer que ce temps est définitivement révolu.

Nous n'avons, par exemple, qu'à regarder avec quelle agressivité s'est développée la concurrence entre les institutions financières, au cours des dernières années, pour nous convaincre que nous sommes entrés dans une ère nouvelle.

Cette concurrence s'est faite de plus en plus vive parce que chacun a compris que pour accroître sa part du marché, il lui faut tailler dans la clientèle des concurrents.

Les changements radicaux survenus dans les habitudes des consommateurs nous indiquent aussi clairement que nous sommes dans un monde différent de celui des années soixante. Le membre inconditionnel de la caisse populaire, comme le client indéfectible de telle banque, n'existe plus. Le consommateur montre une tendance de plus en plus marquée à l'examen attentif de l'éventail et de la qualité des services et des produits financiers qui lui sont offerts.

Devrais-je même mentionner que l'attitude des gouvernements eux-mêmes nous prouve presque quotidiennement que le temps de jadis est bel et bien du passé? La protection des consommateurs fait, certes, partie des préoccupations que l'on ne retrouvait pas autrefois dans les sphères gouvernementales. Ce n'est pas cette préoccupation qui nous incommod le plus, mais les déficits aux proportions astronomiques qui réclament des taxes et des impôts toujours plus lourds, les problèmes collectifs, comme le chômage, qui rongent la société à la manière d'un cancer, la volonté des gouvernants de se substituer à l'initiative privée dans des domaines qui étaient traditionnellement l'exclusivité des citoyens. Voilà autant de phénomènes qui nous prouvent, s'il est encore besoin de le faire, que nous n'avons

plus les gouvernements que nous avons il n'y a pas tellement d'années. Je ne le dis pas pour m'en réjouir ou pour m'en plaindre, mais simplement pour le constater.

Tous ces phénomènes nouveaux, et je pourrais en énumérer bien d'autres, signifient, en définitive, que le gestionnaire d'aujourd'hui et celui de demain doivent se préparer à assumer de nouvelles responsabilités. J'ai déjà eu l'occasion de dire, en plaisantant, que l'on ne pouvait plus fonctionner selon le principe du 3-6-3: payer 3% sur les dépôts, prêter à 6% et être sur le terrain de golf à 3 heures!

Une recherche constante de nos coûts de fonctionnement les plus bas afin d'offrir des prix concurrentiels tout en assurant sa rentabilité, voilà, en termes simplifiés, le schéma de notre gestion. Cela signifie sans doute des coupures, de nouvelles façons de dispenser nos services, l'utilisation accrue de nouvelles techniques informatiques ou de gestion. Cela s'inscrit surtout dans le contexte de la prévoyance qui consiste justement, comme je le disais précédemment, à préparer l'organisation à toute éventualité et à en orienter le développement.

Nos mesures de prévoyance

C'est dans cet esprit qu'à la Fédération même, nous avons réalisé des changements stratégiques d'importance.

La création récente du Contrôle général de gestion permettra de poursuivre le travail amorcé par le Groupe d'actions stratégiques des opérations en 1981, notamment la comparaison des coûts des services offerts par la Fédération avec ceux des autres fédérations et des institutions financières concurrentes ainsi que la perception qu'ont les caisses de ces services. Le Contrôle général de gestion tiendra ces études à jour. Il appuiera la direction de la Fédération dans sa démarche visant à rationaliser les coûts, la productivité et le contrôle des activités.

L'abolition de la vice-présidence Développement coopératif et projets spéciaux ne signifie pas l'abandon des projets d'intercoopération dans lesquels nous sommes impliqués depuis plusieurs années, telles l'alimentation, la production et l'habitation. Il s'agit plutôt de consolider nos actions et de rationaliser nos coûts. Nous continuons à jouer notre rôle de conseiller auprès des coopératives d'habitation, en étroite collaboration avec Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et Immeuble populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec qui sont deux corporations sans but lucratif, vouées à la promotion de l'accession à la propriété résidentielle par l'implication des caisses populaires locales. Notre bilan social, que vous trouverez dans notre rapport, en fait largement état.

C'est dans la même ligne de pensée que nous avons donné une nouvelle orientation à nos communications internes et externes. Le Groupe des délégués a été réorienté selon une définition de tâches qui valorise la fonction, tout en permettant à ces employés d'intervenir efficacement auprès des caisses populaires sur des points spécifiques. Par ailleurs, nous avons apporté un relief particulier à nos Affaires publiques en leur confiant, notamment la responsabilité de notre image institutionnelle d'entreprise, avec la conviction que le développement et le maintien d'une bonne image d'entreprise s'inscrivent obligatoirement dans un programme qui se développe à l'enseigne de la prévoyance.

L'après-fusion

Au cours de la dernière année, nous avons accordé une attention particulière aux activités issues de la fusion avec la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins. Nous connaissons tout le travail qu'ont représenté, pour les 32 caisses de cette Fédération, la familiarisation à nos politiques, à nos systèmes, à nos procédés, à nos normes et leur intégration à notre système de télétraitement.

Grâce à leur collaboration, nous avons pu réaliser cette fusion de façon harmonieuse et dans le respect des individus.

Après avoir complété des études sur l'avenir des entreprises acquises lors de la fusion, soit Fiducie Populaire, Crédit Populaire Fedmon Inc. et Pressographe Inc., notre Conseil d'administration décidait en décembre 1982 de liquider Pressographe Inc., et le 22 février 1983, d'accepter une offre de Fiducie du Québec de se porter acquéreur de Fiducie Populaire et de sa filiale Fedmon. C'est par l'esprit de solidarité qui nous tient à coeur, au sein du Mouvement Desjardins, que fut prise la décision de nous départir de Fiducie Populaire, en excellente santé financière. Désormais, les quelque 2 500 clients de Fiducie Populaire profiteront d'une gamme plus complète de services spécialisés et d'un réservoir plus important de ressources et de compétences.

En mai 1982, deux caisses d'entraide économique sont devenues des caisses Desjardins de financement en se joignant à notre Fédération. Nous avons tenu nos promesses et le dégel des fonds à la Caisse Desjardins de financement de Longueuil a eu lieu le 28 février dernier. Compte tenu des circonstances, la rétention des fonds a rencontré nos objectifs. Le 31 mai prochain, ceux de la Caisse Desjardins de financement de Laval seront débloqués.

Des études se poursuivent, en collaboration avec ces caisses et les caisses populaires environnantes, pour mieux définir le rôle que chacune sera appelée à jouer dans les années à venir.

Nos actions auprès des caisses

Il est, toutefois, bien évident que si ces changements dans nos structures visent une gestion plus rigoureuse et plus rationnelle de la Fédération, ils sont également orientés vers des services toujours plus adéquats, toujours plus efficaces à l'endroit de nos caisses affiliées. C'est le cas, en particulier, de la création d'une vice-présidence Marketing et une restructuration complète de la vice-présidence Technique connue maintenant sous l'appellation vice-présidence Technique et gestion des caisses populaires.

L'expérience des groupes d'actions stratégiques marketing et nouveaux produits que nous avons mis sur pied en 1981 nous avait vite sensibilisés à l'importance de développer la fonction marketing, afin de mieux supporter les caisses par rapport à leur marché, à la vente de leurs produits et services et à leurs communications publicitaires.

En vue de maîtriser l'évolution des variables marketing qui régissent la vente de nos produits et services, nous avons établi un plan marketing annuel et nous sommes à préparer un plan marketing à long terme qui deviendra un outil essentiel nous permettant de mieux définir nos orientations, de mieux coordonner la gestion de nos produits et services, de nos taux d'intérêt, de notre réseau de distribution et de notre promotion.

La mise en place de vingt-cinq guichets automatiques dans la région métropolitaine s'inscrit dans l'évolution technologique de nos opérations. L'objectif annuel visé a été atteint après cinq mois d'opération. Dans une deuxième phase, douze autres guichets seront installés au cours de la prochaine année.

Notre action dans le domaine du prêt commercial et industriel s'est raffermie au cours de la dernière année. Nous avons mis sur pied un Service aux sociétés, sous la responsabilité de la Direction du crédit. Ce nouveau Service analyse les comptes d'opération d'envergure d'institutions publiques, para-publiques et privées qui nous sont référés par les caisses, en vue d'en déterminer la rentabilité. Le Service fournit également aux gestionnaires des caisses un support professionnel dans la préparation et la présentation d'offres de services financiers.

Nous devons demeurer vigilants dans l'octroi des prêts, surtout ceux de nature commerciale et industrielle qui exigent un suivi continu. Quoique le ratio de pertes sur prêts des caisses affiliées demeure



comparable à celui des autres institutions financières, les pertes des caisses déficitaires ont été deux fois plus élevées que celles des caisses rentables, au cours des trois dernières années.

Chez certaines caisses, l'absence d'appariement de fonds occasionne encore une baisse de la rentabilité. Les correctifs apportés au cours des deux dernières années laissent présager, cependant, de meilleurs résultats l'an prochain. L'adhésion des caisses aux objectifs que nous nous étions donnés, au début de l'année, a permis d'améliorer notre performance comme groupe, mais il nous reste encore du travail à accomplir.

Nous avons continué à développer nos opérations internationales par l'émission de traites internationales dans plus de deux cent trente caisses affiliées. Grâce à notre réseau de correspondants en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, aux États-Unis, en France, en Italie, en Suisse et bientôt en Espagne et au Japon, nous sommes en mesure de répondre aux besoins de nos membres et à la petite et moyenne entreprise impliquée dans l'importation et l'exportation.

Par la réorganisation de la vice-présidence Technique et gestion des caisses populaires, nous recherchions des mécanismes d'intervention, mieux adaptés aux besoins des caisses, lesquels offriraient une plus grande rapidité d'action, d'où une efficacité accrue.

Il nous faut réaliser que la création de la Direction du redressement, après une expérience vécue de plus de huit mois, a fortement contribué à bonifier nos interventions auprès des caisses qui vivent des difficultés temporaires, mais qui remplissent les conditions nécessaires à leur survie. Je me dois de souligner l'implication majeure des dirigeants et des gestionnaires de ces caisses, lesquels ont réussi, en étroite collaboration avec nos ressources, non seulement à diminuer de façon significative des résultats négatifs, mais à les transformer en résultats positifs.

Nos préoccupations ne se limitent pas aux caisses déficitaires; elles s'étendent aussi à celles dont la rentabilité est en perte de vitesse. Les dirigeants de la Fédération souhaitent que nos mécanismes de suivi et de contrôle soient renforcés, tout en respectant l'autonomie de gestion des caisses affiliées. Des interventions de nature préventive permettront de suggérer des mesures de redressement aptes à corriger une situation plutôt qu'à tout simplement la déplorer.

Nous avons intérêt à régler nous-mêmes nos problèmes, sinon d'autres instances le feront à notre place. La nomination d'un inspecteur général démontre la détermination du gouvernement de s'impliquer davantage dans la conduite des affaires des institutions financières. Les données qu'il possède déjà et celles qu'il pourra obtenir l'inciteront à intervenir directement dans les cas de dérogations à la Loi et aux règlements. Il nous apparaît souhaitable d'utiliser tous les pouvoirs dont nous disposons pour conserver notre autonomie, dans un esprit d'autodiscipline.

La prévoyance dans les caisses

Si un esprit de prévoyance réaliste exige de la direction supérieure, tant à la Fédération que dans les caisses populaires, qu'elle ait la vision et le courage d'implanter des changements, même pénibles, dès qu'ils apparaissent nécessaires, ce même esprit de prévoyance ne se traduit réellement dans la pratique quotidienne que s'il est ressenti dans toutes les sphères et à tous les niveaux de l'entreprise.

Ainsi, la responsabilité d'évaluer le réseau des caisses sur notre territoire nous incombe à tous. Nous allons continuer de desservir la population qui réside sur le territoire de la Fédération dans le respect de notre mission sociale, mais nous voulons le faire de façon efficace et rentable. C'est pourquoi les membres de notre Comité exécutif ont commandé des études approfondies qui nous permettront de statuer sur la viabilité, à moyen et long terme, de nos points de services.

D'une certaine façon, nous posons les jalons de ce que sera la caisse de demain et l'ensemble des caisses par rapport au marché de l'épargne et du crédit, dans un contexte où les autres institutions financières modifient leur réseau. Lorsque l'on parle de la fermeture de 124 succursales bancaires sur notre territoire, au cours des trois dernières années, il faut savoir en mesurer les conséquences sur nos activités. Que nous réserve la technologie par rapport aux habitudes de consommation de services financiers de nos membres? L'expérience des guichets automatiques sera révélatrice dans ce sens. Nous assistons à la révolution du fonctionnement des institutions financières; il nous faut être de la partie. C'est notre devoir de dirigeants d'analyser et de prendre les décisions appropriées.

Au cours des 15 derniers mois, les déficits chroniques de 25 caisses ont été résolus par leur fusion à des caisses rentables, en assurant la continuité des services à la population qu'elles desservaient. Il serait prématuré, à ce moment-ci, de préciser le nombre de fusions à venir.

J'ai parlé plus tôt de compression de coûts d'opération. Nos coûts de main-d'œuvre, constituant près de 70% de nos coûts d'opération, ont crû de façon marquée, soit de l'ordre de 16% en regard de la croissance du passif-dépôts et de la concurrence. Différentes études effectuées par la Fédération et les orientations prises par le Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins ont amené le Conseil d'administration de la Fédération à fixer, en 1983, une limite de la croissance des coûts de main-d'œuvre, tant à la Fédération que dans ses caisses affiliées.

Il nous faut remplacer la croissance des effectifs par une augmentation de la productivité de nos ressources humaines, tout en maintenant une bonne qualité de vie au travail. Une meilleure organisation du travail et des ressources, un élargissement des tâches ou de la fonction d'un employé, la formation du personnel, sont autant de moyens à analyser.

Les recommandations que nous avons adressées aux caisses s'appuyaient sur l'équité de la rémunération entre différents groupes d'employés, les plus bas salariés devant recevoir plus que les plus hauts salariés, tout en respectant la croissance de 6% de la masse salariale.

La prochaine année sera déterminante sur le plan des relations de travail. Plus de 22 conventions collectives viennent à échéance dans les caisses. De plus, le contrat des employés syndiqués de la Fédération prend fin en août prochain.

Les mandats des représentants de la Direction des relations professionnelles s'appuient sur les orientations qui ont été prises dans l'ensemble du Mouvement. Déjà, 3 conventions ont été signées dans le cadre de ces mandats. Notre objectif est de maintenir l'équilibre entre les caisses syndiquées et non syndiquées.

Si, comme entreprise coopérative, nous devons maintenir de bonnes conditions de travail qui, de façon générale, soient compétitives, nous ne pouvons en contrepartie échapper aux règles de la concurrence et de la productivité qui nous obligent à questionner nos technologies, nos compétences de gestion et la qualité des services que nous offrons.

Les Abeilles d'or

Lorsque nous traversons une période de crise, nous sommes plus enclins à nous attarder à nos difficultés qu'à nos succès. Que ce soit dans le monde sportif, littéraire, du spectacle ou des affaires, il est entré dans nos moeurs de reconnaître officiellement et publiquement une performance exceptionnelle.

Nous avons lancé, cette année, le «Concours des Abeilles d'or» de la F.M.O. pour reconnaître officiellement l'excellence dans la performance de nos caisses. Nous voulions stimuler la motivation, susciter l'émulation et créer, entre la Fédération et ses caisses affiliées, des liens plus étroits. Si l'on en juge par le nombre d'inscriptions reçues, nous croyons avoir atteint notre objectif. C'est au cours de notre assemblée générale annuelle que seront dévoilés les noms des récipiendaires.

Conclusion

Il nous faut collectivement nous donner les moyens de régler nos problèmes. Les 22 administrateurs et les 8 dirigeants élus qui vous représentent ont à cœur de sauvegarder les intérêts et l'autonomie des caisses. C'est dans cette optique que la Fédération intervient, de façon énergique, dans les caisses temporairement ou chroniquement en difficultés.

Il faut faire confiance à vos dirigeants tout en vous assurant qu'ils véhiculent bien les grands objectifs de la démocratie coopérative.

Quant à moi, étant à la fois le premier employé de l'entreprise et un représentant élu des membres, je réalise d'autant mieux qu'il est de beaucoup préférable de s'autodiscipliner que de se faire contrôler par d'autres intervenants.

Je verrai donc à rechercher le sain équilibre entre les intérêts de l'ensemble de nos membres et ceux de chaque caisse populaire prise individuellement, dans le respect de chacune.

Pour sa survie, son développement et son bien-être, le contrôle de ce mouvement doit demeurer entre les mains de ses membres à la base. Trop d'exemples, même très récents, nous confirment cette règle.

La prévoyance doit s'inscrire comme un programme, comme une ligne de conduite collective. À quoi servirait, pour un groupe ou une partie d'entre nous, de se montrer prévoyants si un autre groupe ne s'en souciait pas?

En terminant, je tiens à souligner la précieuse collaboration et le support constant que nous ont apportés les dirigeants de la Fédération. Je remercie tous mes collaborateurs de la haute direction et les employés de la Fédération de leur appui. Enfin, j'exprime ma reconnaissance aux dirigeants et aux gestionnaires des caisses affiliées qui ont témoigné d'une grande maturité et ont su relever un défi de taille en sachant s'adapter aux conditions difficiles que nous avons connues. Je les invite à continuer de faire preuve de prévoyance pour le plus grand bien des membres des caisses vers lesquels tendent toutes nos actions.

Le président et chef de la direction,



Guy Bernier





Le message du premier vice-président et directeur général

J'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers et le compte rendu des activités de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec pour son exercice social terminé le 28 février 1983.

Bilan consolidé

L'actif consolidé de la Fédération, au 28 février 1983, est de 1 612 000 000 \$, ce qui représente un léger accroissement de 62 millions \$ par rapport à l'année précédente. Cette stabilité, dans les actifs consolidés de la Fédération, est le reflet du maintien des dépôts des caisses affiliées, ces dernières possédant toujours de très fortes liquidités malgré une majoration de leur portefeuille de prêts de plus de 450 millions \$.

Fonds de liquidité-Bilan

L'objectif, concernant la politique de placements retenue et approuvée au cours des dernières années par les administrateurs, s'est concrétisé par l'accroissement de l'encaisse et du portefeuille de titres facilement négociables et par la diminution correspondante des titres obligataires.

L'engagement, concernant notre souscription aux parts sociales de la Caisse centrale Desjardins du Québec, a été finalisé en cours d'année par le versement des dernières mensualités prévues en regard des souscriptions impayées de 24 570 000 \$, comme il a été établi en date du 28 février 1982.

Les intérêts versés sur le capital social, au cours de la dernière année, de même que la bonification de ces intérêts, ont été comptabilisés comme dépenses payées d'avance afin de respecter les exigences légales et font partie intégrante de la rubrique "autres éléments d'actifs". Ce poste englobe, de plus, les intérêts gagnés non perçus ainsi que le compte à recevoir concernant la vente de Fiducie populaire et de Crédit populaire Fedmon Inc.

La révision à la baisse des normes de liquidité, qui ont été acceptées par le Conseil d'administration et implantées graduellement en cours d'année, a eu pour effet que les dépôts des caisses affiliées, au fonds de liquidité, sont inférieurs de quelque 20 millions \$ à ce qu'ils étaient l'an dernier et ceci, malgré une augmentation d'un peu plus de 10% de leur passif-dépôts.

Cette révision des normes de liquidité et les modalités s'y rattachant ont fait ressortir davantage les bénéfices que procure le règlement concernant les souscriptions au capital social de la Fédération, les parts sociales souscrites et payées totalisant, en fin d'année, 40 191 000 \$, soit une augmentation substantielle de 12 470 000 \$.

Fonds de liquidité-États des résultats pour l'exercice

Pour l'exercice terminé le 28 février 1983, un trop-perçu de 5 375 000 \$ a été réalisé si l'on tient compte du paiement anticipé des intérêts sur le capital social et de la bonification de ces mêmes intérêts auxquels s'ajoute l'impact fiscal relié au partage du trop-perçu proposé (9 742 000 \$-5 507 000 \$ + 1 140 000 \$). Il est important de souligner, après étude et application de la Loi de l'impôt, qu'aucun déboursé de cette nature n'est prévu pour l'exercice social qui vient de se terminer, le tout en tenant compte de la rémunération versée par anticipation sur le capital social et de la nouvelle bonification d'intérêt prévue dans le partage proposé, ce qui, au contraire, aura un effet favorable de 1 140 000 \$, tel que mentionné précédemment. Le partage proposé permettra donc de verser à la réserve un montant de 4 547 834 \$, portant cette dernière à 19 520 578 \$ soit 1,29% du passif-dépôts de la Fédération. Les caisses, de leur côté, auront reçu, en plus de l'intérêt sur le capital social, des bonifications d'intérêt totalisant 5 718 000 \$.

En effet, la politique, adoptée par les administrateurs, de réviser trimestriellement le résultat des opérations de la Fédération, par rapport aux prévisions budgétaires, a permis de verser des bonifications provisoires d'intérêt d'un peu plus de 800 000 \$ au capital social, de près de 2 865 000 \$ sur les dépôts au compte de liquidité, de même qu'une ristourne de 1 230 000 \$, permettant aux caisses de recevoir, pour le financement du crédit VISA, un rendement de 11%. A ceci s'ajoutera une bonification d'intérêt au capital social de 826 000 \$ selon le partage proposé.

Si l'on tient compte de tous ces éléments, la Fédération a obtenu, avant impôt, des résultats de 14 824 000 \$, le versement des intérêts sur le capital social, les ristournes et les bonifications provisoires d'intérêt étant exclus. Ceci se compare avec les résultats de 11 082 000 \$ l'an dernier.

Autres fonds

L'actif du fonds de dépôts à terme s'est accru substantiellement, dû au fait que les caisses, malgré une performance supérieure à celle de l'an dernier concernant les prêts, disposent toujours d'une très forte liquidité qui, cette année, est directement reliée à la révision à la baisse des normes établies dans ce domaine. Les dépôts se sont accrus de 170 millions \$ par rapport à l'année précédente. Il va de soi que cette situation a permis à la Fédération de répondre à toutes les demandes formulées par ses caisses, conformément aux diverses politiques des vases communicants, des prêts jumelés, des marges de crédit pour fin de liquidité, etc.

En ce qui concerne le fonds d'investissements Desjardins, la Fédération a souscrit au capital-actions de Fiducie du Québec et du Groupe Desjardins, Assurances générales, conformément à la latitude donnée par les caisses en mai 1981, ces nouveaux investissements ayant été faits pour des montants respectifs de 704 905 \$ et de 1 396 577 \$. En cours d'année, à la suite de tractations avec le créancier hypothécaire de Place Desjardins Inc., la Fédération a récupéré pour 47,3 millions \$ de valeurs mobilières données en garantie collatérale. Les caisses, conformément au règlement, ont vu leur participation au fonds d'investissements réduite d'autant.

Pour ce qui a trait au fonds de développement des caisses populaires, celui-ci s'est accru de 3 500 000 \$, à la suite du protocole intervenu lors de la fusion de la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins et de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, au 1^{er} mars 1982. Les sommes ainsi versées par les caisses du secteur Henri-Bourassa à ce fonds ont été déposées à la Corporation de fonds de sécurité de la Confédération Desjardins pour une période de 5 ans, le tout conformément aux ententes intervenues entre les parties concernées.

Au cours de la dernière année, 5 caisses nouvellement fondées bénéficiaient de dépôts à intérêt conditionnel, comparativement à 9 l'année précédente, d'où une réduction substantielle de 2 800 000 \$ à ce chapitre.

L'évolution technologique, qui implique une utilisation accélérée de l'informatique dans les caisses, a donné lieu à une décision d'investir des sommes totalisant environ 2 500 000 \$ pour l'implantation de guichets automatiques, investissement qui sera amorti sur une période de 5 ans.

Concernant les opérations du fonds de développement des caisses populaires, la révision du règlement, l'an dernier, a permis aux dirigeants de la Fédération d'assumer les frais reliés aux fusions et aux liquidations de caisses, de même qu'à verser aux caisses déficitaires des subventions compensant la franchise de 10% imposée par la Corporation de fonds de sécurité de la Confédération Desjardins pour les caisses dont l'année sociale s'est terminée après le 1^{er} juillet 1982.

Il est à noter qu'au cours de la présente assemblée, des modifications au règlement seront présentées pour adoption afin de rapatrier à la Fédération le financement des comptes à recevoir VISA, lesquels avaient été transférés aux caisses en date du 1^{er} juillet 1982.

Caisses affiliées

La fusion de la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins et de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, le 1^{er} mars 1982, portait à 365 le nombre de caisses affiliées en opération à la nouvelle Fédération résultant de cette fusion. Au cours de l'année, les caisses populaires St-Jean-Baptiste de Montréal et Evain ont été fusionnées respectivement avec les caisses populaires Notre-Dame du Très St-Sacrement et Rouyn-Noranda. L'affiliation des Caisses Desjardins de financement de Longueuil et de Laval a maintenu à 365 le nombre de caisses affiliées. Il est à noter que 87 comptoirs s'ajoutent au nombre de points de service en opération sur le territoire de la Fédération. Les caisses populaires Cité de la Santé et Marc-Aurèle Fortin sont demeurées inopérantes vu le contexte économique défavorable.

L'étude du réseau, qui s'est poursuivie au cours des 12 derniers mois, a débouché sur des décisions administratives importantes qui se traduiront, au cours de la prochaine année, par des regroupements de caisses plus nombreux. Nous comptons, en fin d'année, 28 dossiers de cette nature.

La période de 12 mois, qui a pris fin le 28 février 1983, a été pour nos caisses affiliées une année valable si l'on tient compte de la situation économique. Les actifs consolidés de 5 840 000 000 \$ représentent une croissance de 11% comparativement aux données établies l'an dernier. Ce qui est digne de mention, c'est la performance de nos caisses qui ont connu un redressement spectaculaire dans les trop-perçus, ceux-ci s'étant accrus de plus de 47 millions \$; ils s'établissent à 51,2 millions \$ par rapport à 3,6 millions \$ l'année précédente. Cette situation, attribuable en partie à une chute rapide des taux d'intérêt, témoigne d'une saine gestion mieux adaptée à l'évolution économique et concurrentielle qui prévaut actuellement et qui sera nôtre pour les années à venir.

Rétrospective

Les vice-présidents ont déployé, en cours d'année, tous les efforts nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés par les administrateurs de la Fédération, lesquels étaient reliés à la rentabilité et à la saine gestion de la Fédération et de ses caisses affiliées, en prenant en considération la qualité et la pertinence des services et produits offerts.

Sur l'aspect strictement financier, la Fédération a mis sur pied une structure assurant un suivi quotidien de l'encaisse, ce qui permet de profiter au maximum d'investissements, donc d'une meilleure rentabilité.

Le plan de placements est révisé trimestriellement et soumis aux dirigeants pour approbation; ces derniers procèdent sur cette base à une étude détaillée des résultats en regard des prévisions budgétaires.

Afin de permettre à nos caisses de demeurer à l'avant-garde, concernant les services offerts à leurs membres, la politique des vases communicants a été révisée: le jumelage de prêts, hypothécaires ou autres, la présentation d'offres de services à des institutions publiques ou para-publiques et financières de première importance font l'objet d'un support constant de la part de la Fédération. Il est à noter, de plus, l'établissement de nouveaux mécanismes suggérés concernant la révision des taux d'intérêt, tant sur les prêts que sur les épargnes, afin d'assurer l'offre de produits concurrentiels.

Du côté de l'évolution technologique, la Fédération, en plus d'avoir procédé à l'installation de 25 guichets automatiques, a pris les mesures nécessaires pour maximiser la disponibilité de ce service sur son territoire. La révision des mécanismes reliés au financement de ce réseau permet maintenant à l'ensemble des caisses de faire bénéficier leurs membres de ce service d'avant-garde qui constitue une première étape dans ce domaine.

L'évolution électronique, qui prévaut actuellement, a donné lieu à la création, à la Fédération, d'un Comité informatique dont les premières recommandations, qui ont été entérinées par les dirigeants, ont consisté à accepter l'utilisation, pour fin de gestion, des concepts de la banque de données qui déboucheront sur des études poussées concernant la bureautique. En ce qui a trait aux caisses, des études avaient été entreprises en regard de la micro-informatique et ont été communiquées tout dernièrement, assurant à ces dernières le support de la Fédération concernant le développement de logiciels propres à répondre aux besoins qui ont été exprimés.

Ces orientations ont coïncidé avec le changement d'ordinateurs nécessité par le regroupement provincial de la compensation. Le tout s'est finalisé le 22 février dernier et, après 15 ans et demi d'utilisation d'équipement Burroughs, la conversion à IBM nécessitée pour fin de compatibilité avec le système du M.C.P.E.D. était terminée. Il va de soi que ceci a débouché sur des réorganisations de structures administratives, d'agrandissement et de réaménagement des locaux qui sont utilisés par l'exploitation informatique.

Du côté des ressources humaines, la Fédération a mis sur pied 2 programmes d'aide aux employés qui permettent aux administrateurs et aux cadres d'avoir recours à des services professionnels lorsqu'il s'agit de décisions à prendre concernant des plans de carrière ou de réaffectation. De plus, tous les employés de la Fédération et de ses caisses affiliées peuvent se prévaloir d'aide professionnelle lorsqu'ils désirent obtenir du support relatif à des problèmes personnels qui peuvent causer des problèmes émotifs. Du côté formation et développement, 3 groupes d'activités, qui ont pris naissance en cours d'année et qui sont axés sur la formation du personnel, sont dignes de mention: il s'agit de l'entraînement de nouveaux gestionnaires de caisses qui permet un plan d'intégration propre à chaque individu, du cours de perfectionnement mis sur pied pour les gestionnaires avec le concours des Hautes Études Commerciales et des Universités du Québec à Montréal et à Hull et de la formation spécialisée en marketing ou en crédit commercial qui est offerte aux employés des caisses.

À la suite des demandes formulées par les dirigeants, un guide d'entretien a été finalisé en cours d'année et permet aux administrateurs de dialoguer avec le directeur et les autres cadres de la caisse concernant l'atteinte des objectifs établis, leur performance, etc. Cet outil de travail est désigné sous l'appellation «PARC-gestionnaires».

En plus de l'aide apportée par la Fédération dans le domaine des ressources humaines, cette dernière a voulu supporter davantage ses caisses dans la gestion en réorganisant la structure administrative de la vice-présidence Technique et gestion des caisses populaires afin de mieux répondre aux besoins actuels. Ceci a permis, au cours de l'année écoulée, d'implanter dans 150 caisses la démarche de gestion budgétaire et de suivre, en collaboration avec les administrateurs concernés, les caisses déficitaires, permettant d'évaluer, pour chacune d'elles, sa viabilité en fonction du concept retenu à cet effet. Ce groupe s'est aussi penché sur des dossiers majeurs comme celui de SIC, de la micro-informatique, de l'information de gestion

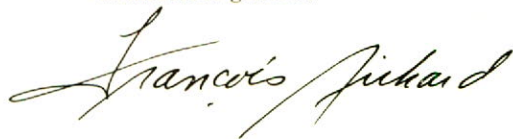
pour les caisses, de l'analyse des rapports annuels; il a travaillé très étroitement avec le groupe de la vice-présidence Marketing sur des dossiers comme celui du réseau des caisses, celui des guichets automatiques, etc. En cours d'année, le personnel de cette unité a été transféré des locaux du Complexe Desjardins à l'immeuble situé sur le boulevard Henri-Bourassa.

Pour sa part, la vice-présidence Marketing a connu, au cours de l'année terminée, une période de structuration et d'orientation qui conduit au développement d'une planification et d'une programmation marketing. Les premiers dossiers majeurs étudiés ont été ceux des guichets automatiques et du réseau des caisses sur l'ensemble du territoire de la Fédération. Plusieurs produits d'épargne et de crédit ont été révisés en ce qui a trait à leurs caractéristiques, que l'on pense au prêt aux professionnels, à l'épargne stable, au placement-boni, au dépôt à terme, au prêt hypothécaire, etc. Il va de soi que les campagnes publicitaires, qui ont touché le prêt, le guichet automatique, le placement-boni et le REER, ont été des dossiers très importants travaillés de concert avec le Comité consultatif en marketing. Un mandat particulier est en cours de réalisation concernant la mise en place d'outils sophistiqués qui permettront de mieux évaluer les résultats des recommandations faites aux caisses en regard des produits d'épargne et de crédit. Les données recueillies systématiquement sur l'évolution financière de nos caisses sont à la base des recommandations précitées.

Pour leur part, les dirigeants ont étudié et pris des décisions reliées à des dossiers propres à la Fédération et aussi à l'ensemble du M.C.P.E.D.: l'établissement des objectifs et des budgets pour l'année 1983-84, l'établissement de la politique de rémunération tant pour la Fédération que pour ses caisses affiliées, la révision du rôle des délégués régionaux, l'utilisation du surplus actuariel du régime de rentes du M.C.P.E.D., les relations financières de la Fédération avec la Caisse centrale Desjardins du Québec, les mécanismes d'application des nouvelles normes de liquidité, le résultat de la consultation des caisses sur les services offerts par la Fédération, l'analyse des coûts opérationnels, le suivi au colloque des directeurs, le maintien du «pool» d'assurance pour les risques hasardeux et immeubles vacants, etc. Au cours d'une visite officielle de monsieur Raymond Blais, président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, les dirigeants ont pu exprimer leurs opinions et la position de la Fédération sur les principaux dossiers de l'heure.

En terminant, je désire remercier les dirigeants de la Fédération, en particulier son président et chef de la direction, monsieur Guy Bernier, les membres de la Direction générale, l'ensemble du personnel ainsi que les dirigeants et les employés des caisses affiliées pour leur collaboration et leur support tout au cours de l'année.

Le premier vice-président
et directeur général,



François Richard



Rapport de la Commission de crédit

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 1983, votre Commission de crédit s'est réunie à 34 reprises. Nous avons également pu faire part de nos préoccupations à nos confrères dirigeants de la Fédération lors des 9 assemblées conjointes auxquelles nous avons participé.

Traditionnellement, le mandat d'une Commission de crédit est d'autoriser ou de refuser des demandes de crédit. Mes collègues et moi avons tenté d'élargir cette définition de notre mandat de façon à ce qu'il réponde mieux au contexte et aux exigences de la nouvelle décennie.

Nous croyons qu'il est de notre responsabilité de veiller à ce que les politiques de la Fédération, en matière de crédit à ses caisses affiliées, soient adéquates et pour ce faire, nous devons, lorsque nécessaire, recommander des amendements. En plus de nous assurer que les politiques de la Fédération répondent aux besoins des usagers, soit les caisses, nous avons voulu qu'elles le fassent dans le respect de l'autonomie de chacune d'elles.

Lors de l'analyse de chaque dossier, nous nous sommes assurés que les fonds prêtés engendreraient rentabilité pour la caisse utilisatrice. Nous n'avons pas hésité, en certaines occasions, à suggérer des formes de financement différentes pour assurer cette rentabilité optimale. Il y a eu une augmentation phénoménale des prêts accordés en termes de dollars (+93,2%) alors que le nombre de dossiers traités a légèrement diminué (-3,6%).

Nous nous inquiétons d'une utilisation de plus en plus forte et fréquente d'ouvertures de crédit spéciales de fin de mois pour le maintien des normes de liquidité. Nos inquiétudes reposent sur la constatation que, dans un nombre restreint de caisses, la gestion des liquidités semble nettement déficiente. De plus, l'utilisation massive de cette forme de prêt a pour effet non seulement de fausser les données statistiques tant des caisses que de la Fédération, mais également de perturber considérablement la gestion des interfonds de la Fédération.

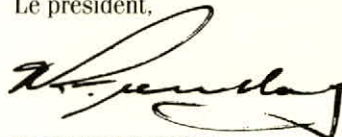
Depuis quelques années, nous avons tenté de convaincre les caisses affiliées d'utiliser des prêts jumelés, ceux-ci assurant un appariement des échéances de toute première valeur. Il semble que nos recommandations aient porté fruit puisque les caisses ont largement pris avantage de cette forme de prêt. Nous considérons toutefois que cette utilisation ne devrait pas être outrancière et que la collecte de l'épargne locale devrait demeurer un objectif prioritaire de chaque caisse.

Face à une apparente reprise de l'activité économique où la demande en crédit risque de se faire croissante, nous nous permettons une mise en garde aux caisses pour qu'elles se montrent vigilantes dans l'octroi des prêts aux membres, de façon à minimiser les pertes que la récente crise a forcément accrues.

Je désire remercier chacun de mes collègues, messieurs Jean-Guy Robitaille, Jocelyn Proteau, Yves Malo et Claude Lyonnais, pour leur grande disponibilité et leur sens de la responsabilité. En aucun temps, le nombre élargi de membres de la Commission de crédit à 5 n'a été un handicap pour une prise de décision rapide, efficace et unanime.

Mes confrères et moi désirons remercier messieurs Jean-Guy Lachance et André Lepage de la Direction du crédit de la Fédération et les féliciter pour leur façon hautement professionnelle avec laquelle les dossiers et les assemblées sont préparés.

Le président,



Raymond Tremblay

Au nom de mes collègues, messieurs Paul-Yvon LeSage et Marcel Valiquette, et en mon nom, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport pour l'année sociale terminée le 28 février 1983.

Notre Conseil a tenu 6 réunions en plus de participer à 9 assemblées conjointes. À titre de membres du Comité de vérification, nous avons également participé à 6 assemblées de ce Comité. Nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'administration et du Comité exécutif et nous nous sommes assurés que les décisions prises respectaient la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et le Règlement de la Fédération.

Nous avons rencontré le vérificateur externe de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec afin de prendre connaissance des programmes de vérification de l'ensemble des opérations de la Fédération. Nous avons aussi étudié les correctifs qui devaient être apportés à la suite du rapport d'inspection.

Notre participation aux assemblées conjointes nous a permis de prendre connaissance notamment du budget de la Fédération et des orientations prises par chacune des vice-présidences au regard des objectifs acceptés par le Conseil d'administration. Nous avons pu aussi exprimer notre point de vue sur différents dossiers.

Au cours des deux dernières années, nous avons fait part de notre inquiétude face aux caisses déficitaires, laquelle fut partagée par les caisses rentables lorsque vint le temps d'acquitter la cotisation spéciale de la Corporation de fonds de sécurité. Nous sommes heureux de constater que la Direction de la Fédération a pris les moyens voulus pour supporter davantage les caisses déficitaires en créant une Direction du redressement au sein de la vice-présidence Technique et gestion des caisses populaires. Même si la plupart des caisses ont répondu à notre appel d'être très rigoureux dans le respect des procédures opérationnelles, surtout en ce qui concerne les prêts sujets à l'approbation de la Fédération, nous croyons qu'il y a encore place pour de l'amélioration.

À la suite de la nomination du vérificateur interne, monsieur Urbain Lacasse, au poste de directeur des titres et administration générale, nous avons rencontré son remplaçant, monsieur Pierre Gravel, avec lequel nous avons échangé sur les objectifs qu'il entendait poursuivre au cours de la prochaine année. Nous remercions monsieur Lacasse du travail qu'il a accompli et ces remerciements s'adressent aussi au personnel de la Fédération qui nous a accordé sa collaboration dans l'exercice de nos fonctions.

Le président,



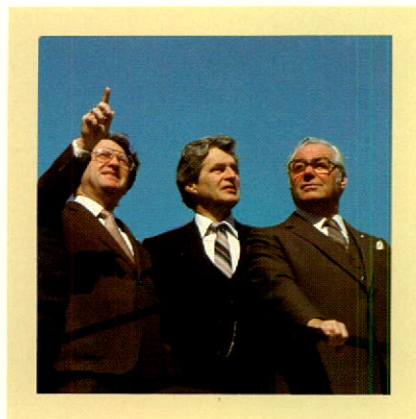
Claude Bonin

Dans l'ordre habituel: MM. Gaétan Couture, vice-président marketing; Pierre Barnès, vice-président finances et administration; Jacques L'Abbé, vice-président technique et gestion des caisses populaires; Normand J. Desjardins, vice-président ressources humaines; Yves Têtreault, vice-président secrétaire général; François Richard, premier vice-président et directeur général; Guy Bernier, président et chef de la direction.



Prévoir les orientations de l'entreprise

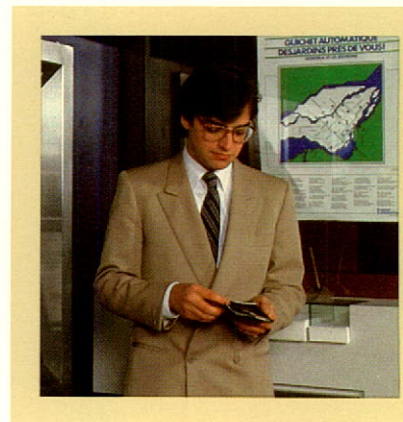
Le Comité de direction formé des membres de la direction générale prépare, pour approbation par le Conseil d'administration, les objectifs de l'entreprise et les propositions budgétaires selon les orientations données par ce dernier. Le Comité répond au Conseil de la réalisation de ces objectifs et de la qualité des services offerts par la Fédération.



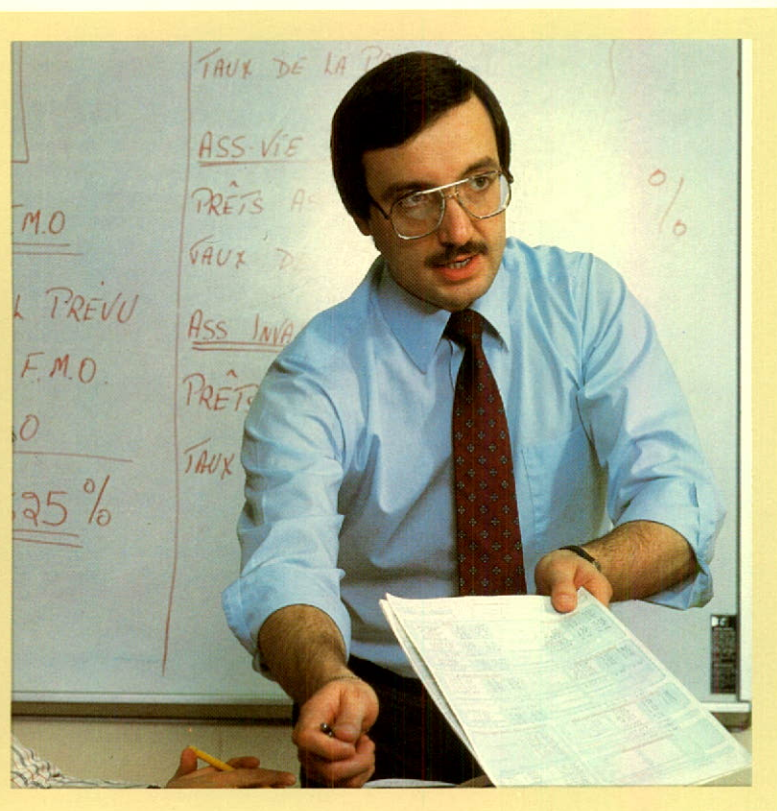
Prévoir les besoins des membres

Avec l'appui de leur Fédération, les caisses populaires du Montréal métropolitain ont su répondre aux besoins de leurs membres en offrant à ces derniers la possibilité d'utiliser les progrès de la technologie pour leurs transactions de routine. Après cinq mois, les opérations à nos vingt-cinq guichets automatiques dépassent largement les objectifs visés. Douze autres guichets seront implantés au cours de l'année.

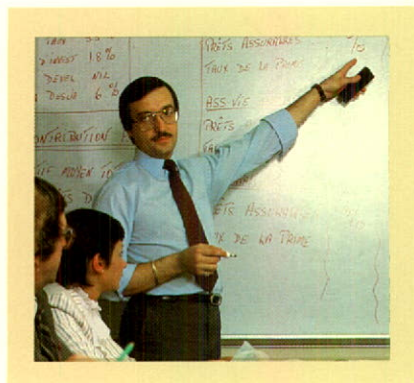




"Simple, rapide et sécuritaire".



Session de formation sur le processus de gestion budgétaire animée par M. Jean-Pierre Cantin de la vice-présidence Technique et gestion des caisses populaires.



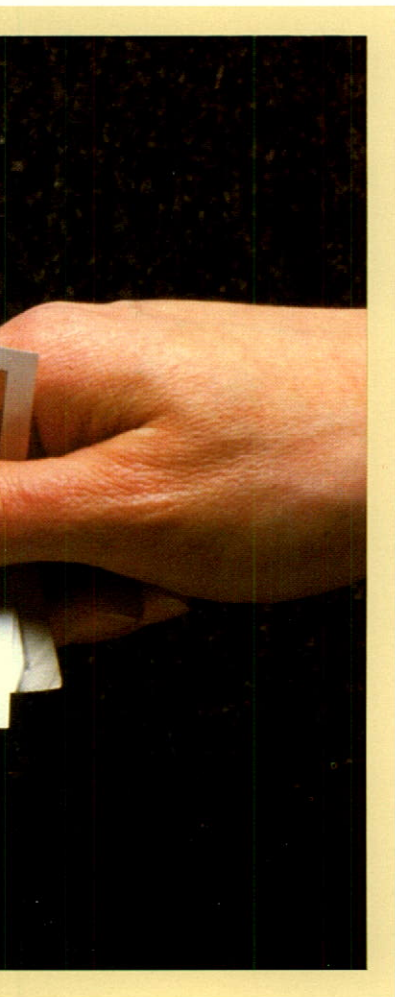
Parce qu'elle est une des phases cruciales de la planification, la budgétisation se situe au coeur de la gestion et s'identifie, en quelque sorte, à la prévoyance. La Fédération dispose des moyens pour former les gestionnaires de ses caisses affiliées à traduire les intentions de leur entreprise en tâches précises et à identifier les ressources nécessaires pour mener ces tâches à bien.



Prévoir les opportunités nouvelles

Les opérations internationales de la Fédération ont pris un essor significatif. Parmi les quelque deux millions de membres de nos caisses affiliées, de plus en plus d'entre eux voyagent à l'étranger; un nombre toujours croissant d'entreprises qui font affaire avec les caisses populaires ou de financement transigent sur les marchés extérieurs.





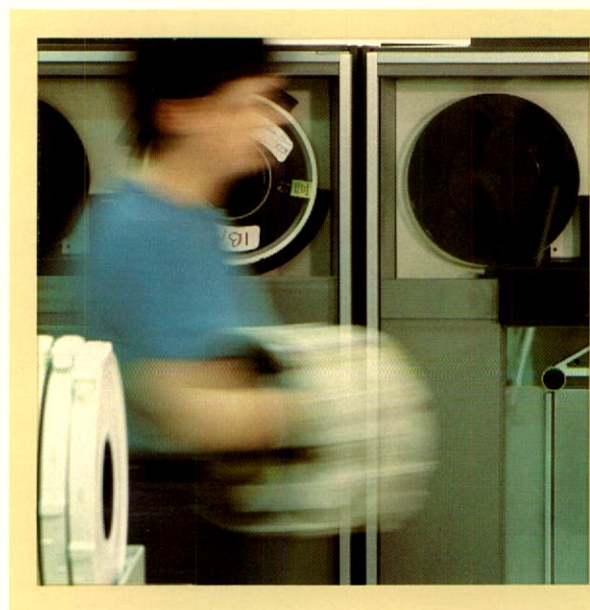
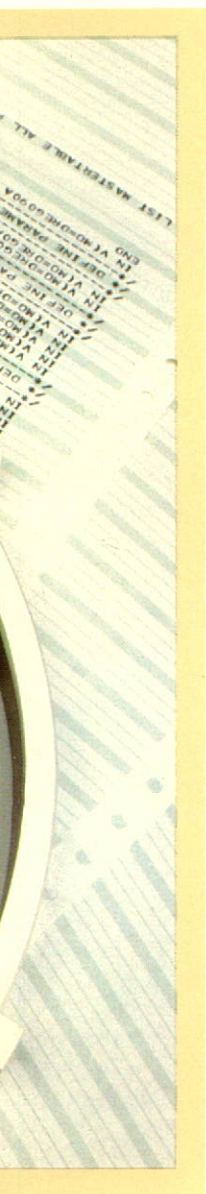
"Nous avons continué à développer nos opérations internationales..."



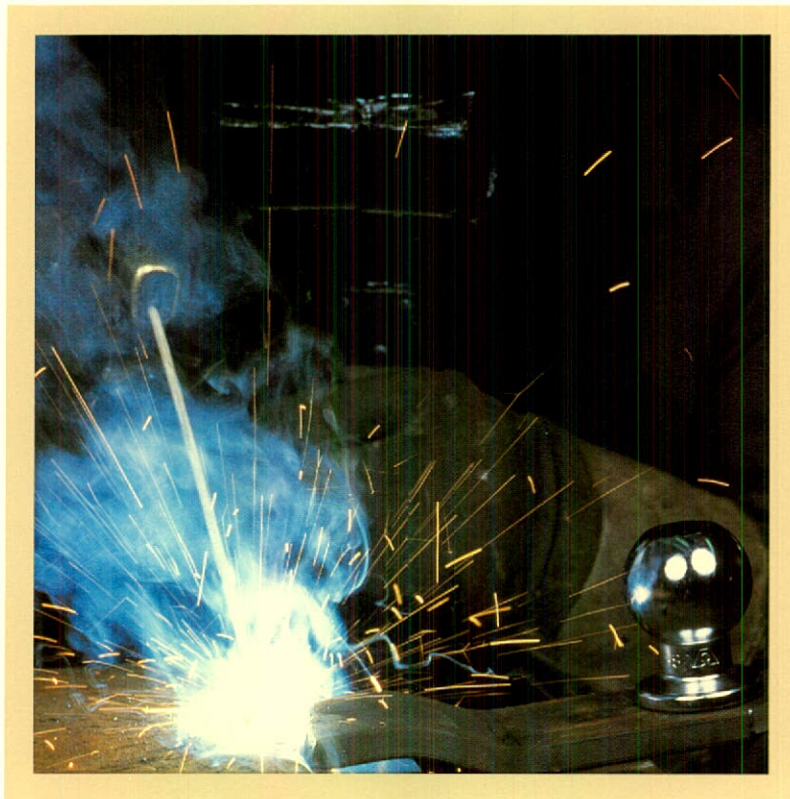


*Le dérouleur de bandes magnétiques,
une des pièces du nouvel équipement
informatique de la Fédération.*

La Fédération ne se satisfait pas de revendiquer l'honneur d'avoir compté la Caisse populaire de l'Expo '67 comme la première institution financière canadienne ayant utilisé l'ordinateur pour le traitement des données. Aujourd'hui encore, la mise à jour et l'implantation des systèmes informatiques se situent au premier rang de ses préoccupations, dans l'optique de services toujours plus efficaces de préparation, de traitement et de conservation des données.



La Fédération s'est dotée de l'expertise nécessaire pour permettre aux caisses affiliées de diversifier la gamme de leurs services, de s'associer aux entrepreneurs dynamiques et de contribuer plus efficacement à l'essor économique du milieu. Elle peut notamment fournir l'assistance nécessaire pour évaluer les demandes de crédit et préparer éventuellement les offres de services aux entreprises comme aux institutions.



L'entreprise les Attache-Remorques de Montréal Inc., une P.M.E. qui utilise les services de la Caisse populaire Ste-Bernadette de Montréal.



Le CENTRE HOSPITALIER PIERRE-BOUCHER de Longueuil fait affaire avec la Caisse populaire Carrefour Therrien.



Dans l'ordre habituel: MM. Richard L'Écuyer, directeur général du CENTRE HOSPITALIER PIERRE-BOUCHER; Gilles Chapdelaine, directeur du crédit et Jacques Bérubé, directeur de la Caisse populaire Carrefour Therrien; Guy Marchand du Service aux sociétés de la Fédération.







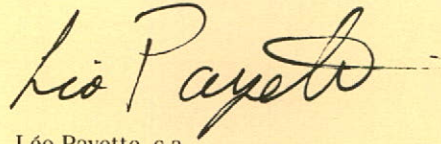
Rapport du vérificateur

Aux membres de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Nous avons vérifié l'état des résultats par Fonds, le bilan par Fonds et l'état des trop-perçus avant répartition et de la réserve générale de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, de l'exercice terminé le 28 février 1983. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fédération au 28 février 1983 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion de la modification relative à la présentation des impôts dont il est question à la note 14 des états financiers.

Le secteur Inspection et Vérification



Léo Payette, c.a.
La Confédération des caisses populaires
et d'économie Desjardins du Québec

Lévis, le 15 avril 1983

Les états financiers

État des résultats par Fonds
pour l'exercice terminé le
28 février 1983
(en milliers de dollars)

	Fonds de liquidité
Revenus de placements	
Encaisse	466 \$
Titres de marché monétaire	19 386
Dépôts	6 804
Obligations	31 674
Parts sociales et autres placements	21 030
Actions (note 1b)	245
Prêts et dépôts aux caisses affiliées	—
Autres prêts	1 798
Financement inter-fonds	(1 086)
	80 317
Frais d'intérêt	
Dépôts des caisses affiliées	37 010
Autres dépôts	413
Emprunts sur nantissement de valeurs	318
	37 741
	42 576
Autres revenus	
Contributions des caisses affiliées	5 220
Commissions et autres	11 600
	16 820
	59 396
Autres frais	
Personnel	20 611
Contribution à la Confédération	7 195
Autres frais d'administration	13 587
Local	2 573
Subventions aux caisses affiliées	—
Participation aux autres Fonds	1 834
	45 800
Trop-perçus avant suppléments impôts et poste extraordinaire	
Suppléments d'intérêt	13 596
	(2 863)
Trop-perçus avant impôts et poste extraordinaire	
	10 733
Impôts sur le revenu—impôts exigibles	1 585
	9 148
Trop-perçus avant poste extraordinaire	9 148
Impôts sur le revenu recouverts (note 10)	(594)
	8 554
Trop-perçus avant répartition	9 742 \$

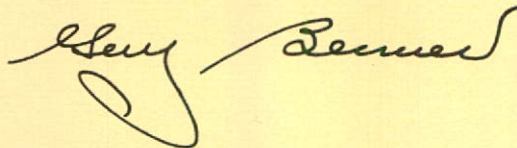
Fonds de dépôts à terme	Fonds d'investissements Desjardins	Fonds de développement des caisses populaires	Total des Fonds
— \$	— \$	— \$	466 \$
64 310	—	—	83 696
12 603	248	—	19 655
4 627	1 532	—	37 833
—	4	—	21 034
—	591	—	836
14 089	—	131	14 220
1 885	—	—	3 683
(102)	184	1 004	ϕ
97 412	2 559	1 135	181 423
93 296	2 559	—	132 865
4 115	—	—	4 528
1 703	—	—	2 021
99 114	2 559	ϕ	139 414
(1 702)	ϕ	1 135	42 009
—	—	—	5 220
—	—	193	11 793
ϕ	ϕ	193	17 013
(1 702)	ϕ	1 328	59 022
—	—	—	20 611
—	—	—	7 195
—	—	307	13 894
—	—	—	2 573
—	—	1 153	1 153
(1 702)	—	(132)	ϕ
(1 702)	ϕ	1 328	45 426
ϕ	ϕ	ϕ	13 596
—	—	—	(2 863)
ϕ	ϕ	ϕ	10 733
—	—	—	1 585
ϕ	ϕ	ϕ	9 148
—	—	—	(594)
ϕ \$	ϕ \$	ϕ \$	9 742 \$

Les états financiers

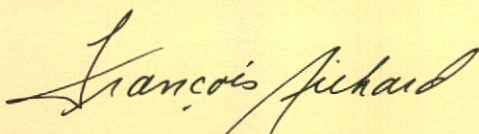
Bilan par Fonds
au 28 février 1983
(en milliers de dollars)

	Fonds de liquidité	
	1983	1982
Actif		
Encaisse	81 209 \$	25 288 \$
Titres de marché monétaire	215 105	145 707
Dépôts	81 000	100 922
Obligations (notes 3, 8a et 8b)	254 354	384 355
Parts sociales et autres placements	144 809	120 187
Parts sociales souscrites	—	24 570
Actions (note 4)	391	527
Prêts et dépôts aux caisses affiliées	61	—
Autres prêts	4 976	26 765
Contrats de location—financement		
—caisses affiliées (note 5)	—	—
—autres	—	528
Immobilisations (note 6)	5 088	5 296
Autres éléments d'actif (notes 7 et 12b)	41 107	37 000
Financement inter-fonds	(27 096)	(15 473)
	801 004 \$	855 672 \$
Passif		
Dépôts des caisses affiliées	715 979 \$	735 227 \$
Autres dépôts	4 819	39 785
Emprunts (note 8)	10 000	—
Souscription à payer	—	24 570
Intérêts courus	661	5 713
Autres éléments de passif	4 639	3 926
	736 098	809 221
Avoir		
Trop-perçus avant répartition	9 742	5 333
Capital social (note 9)	40 191	27 721
Réserve générale	14 973	13 397
	64 906	46 451
	801 004 \$	855 672 \$

Signé pour le Conseil d'administration, le 26 avril 1983.



Président et chef de la direction



Premier vice-président et directeur général

Fonds de dépôts à terme		Fonds d'investissements Desjardins		Fonds de développement des caisses populaires		Total des Fonds	
1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982
— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	81 209 \$	25 288 \$
457 711	319 348	—	—	—	—	672 816	465 055
44 600	143 065	—	7 400	3 738	—	129 338	251 387
58 705	2 370	1 921	41 876	—	—	314 980	428 601
—	—	64	63	—	—	144 873	120 250
—	—	—	—	—	—	—	24 570
—	—	49 778	47 673	93	93	50 262	48 293
127 492	78 400	—	—	2 021	4 812	129 574	83 212
17 298	13 790	—	—	—	237	22 274	40 792
—	—	—	—	2 287	2 284	2 287	2 284
—	—	—	—	—	—	—	528
—	—	—	—	1 973	71	7 061	5 367
15 931	15 926	71	1 916	584	76	57 693	54 918
18 322	4 511	226	2 850	8 548	8 112	0	0
740 059 \$	577 410 \$	52 060 \$	101 778 \$	19 244 \$	15 685 \$	1 612 367 \$	1 550 545 \$
689 661 \$	518 927 \$	51 762 \$	96 974 \$	18 164 \$	14 664 \$	1 475 566 \$	1 365 792 \$
28 532	35 853	—	—	—	—	33 351	75 638
6 200	5 000	—	—	—	—	16 200	5 000
—	—	—	—	—	—	—	24 570
15 666	17 630	298	4 804	60	60	16 685	28 207
—	—	—	—	1 020	961	5 659	4 887
740 059	577 410	52 060	101 778	19 244	15 685	1 547 461	1 504 094
—	—	—	—	—	—	9 742	5 333
—	—	—	—	—	—	40 191	27 721
—	—	—	—	—	—	14 973	13 397
0	0	0	0	0	0	64 906	46 451
740 059 \$	577 410 \$	52 060 \$	101 778 \$	19 244 \$	15 685 \$	1 612 367 \$	1 550 545 \$

Les états financiers

État des trop-perçus avant répartition et de la réserve générale
pour l'exercice terminé le
28 février 1983
(en milliers de dollars)

Trop-perçus avant répartition	
Solde au début de l'exercice	5 333 \$
Répartition:	
Réserve générale	(1 597)
Intérêts sur le capital social	(3 736)
	0
Trop-perçus avant répartition de l'exercice	9 742
Solde à la fin de l'exercice	9 742 \$
Réserve générale	
Solde au début de l'exercice	13 397 \$
Affectation des trop-perçus	1 597
Radiation des réserves accumulées par les filiales (note 1b)	(21)
Solde à la fin de l'exercice	14 973 \$

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 28 février 1983

Note 1.

Fusion

a) Au 1^{er} mars 1982, il y eut regroupement entre la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et la Fédération de

Montréal des Caisses Desjardins selon la méthode de la fusion d'intérêt commun. Le sommaire des bilans de chacune des deux (2) entités s'établissait ainsi:

	F.M.O.	F.M.C.D.
Actif	1 383 318 000 \$	167 227 000 \$
Passif	1 337 970 000 \$	166 124 000 \$
Trop-perçus avant répartition et réserve générale	17 628 000	1 102 000
Capital social	27 720 000	1 000
	1 383 318 000 \$	167 227 000 \$

b) Au Fonds de liquidité, la rubrique «Revenus de Placements actions» inclut un gain de 246 884 \$ provenant de la vente des filiales. Aux états financiers

consolidés du 28 février 1982, les bénéfices non répartis des filiales représentaient 21 000 \$ et étaient inclus à «Réserve générale».

Note 2.

Conventions comptables

a) Fonds de liquidité, de dépôts à terme, d'investissements Desjardins et de développement des caisses populaires.

La Fédération administre les dépôts des caisses affiliées dans des fonds distincts, selon les modalités prévues au Règlement de régie interne.

b) Portefeuille de placements
Base d'évaluation

- Obligations «section investissement»
Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti selon la méthode du rendement d'origine. Cette méthode a pour effet de maintenir constant le rendement d'une obligation jusqu'à l'échéance.
- Obligations «section roulement de valeurs»
Ce portefeuille est comptabilisé globalement au moindre du coût et de la valeur au marché.
- Autres
Les autres placements sont comptabilisés à leur coût d'origine.
Gain ou perte sur disposition
- Obligations «section investissement»
Lorsque les obligations de ce portefeuille sont vendues, la différence entre le prix de vente et le coût amorti est comptabilisée selon la méthode du résultat différé et amorti. Cette méthode consiste à amortir les gains et pertes réalisés sur la durée non encore échue du placement vendu.
- Autres placements et obligations «section roulement de valeurs»
Le gain ou la perte sur disposition de ces placements est imputé aux résultats de l'exercice.

c) Provision pour créances douteuses
La provision pour créances douteuses est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

d) Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire, aux taux suivants:

bâtiments	10 ans et 40 ans
meubles et équipement	10 ans
équipement informatique	5 ans et 7 ans
améliorations locatives	5 ans et 30 ans
matériel roulant	3 ans

e) Impôts sur le revenu
Les impôts relatifs aux résultats sont présentés aux états financiers de l'exercice en cours et seront ajustés, s'il y a lieu, au cours de l'exercice subséquent pour tenir compte du paiement de l'intérêt sur le capital social et de ristournes, statué par l'assemblée générale, et du roulement fiscal, statué par le Conseil d'administration.

f) Frais reportés
Les frais reportés sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée variant entre trois (3) et cinq (5) ans.

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 28 février 1983

Note 3.

Obligations

Au 28 février 1983	Valeur nominale	Coût amorti	Valeur à la cote
Fonds de liquidité			
▪ section investissement	256 622 500 \$	254 354 270 \$	248 720 732 \$
▪ section roulement de valeurs	—	—	—
Fonds d'investissements Desjardins	1 920 700	1 920 700	1 661 405
Fonds de dépôts à terme	59 438 000	58 704 574	59 372 012
Total des Fonds	317 981 200 \$	314 979 544 \$	309 754 149 \$
Au 28 février 1982			
Fonds de liquidité			
▪ section investissement	387 861 648 \$	384 355 351 \$	342 180 623 \$
▪ section roulement de valeurs	—	—	—
Fonds d'investissements Desjardins	41 981 700	41 875 926	32 625 655
Fonds de dépôts à terme	2 575 000	2 369 861	2 356 638
Total des Fonds	432 418 348 \$	428 601 138 \$	377 162 916 \$
Variation du compte «profits et pertes différés»			
	1983	1982	
Solde au début de l'exercice—(perte)	(562 846) \$	(851 326) \$	
Profits (pertes) nets différés de l'exercice	(235 549)	(36 618)	
	(798 395)	(887 944)	
Amortissement de l'exercice	562 056	325 098	
Solde à la fin de l'exercice—(perte)	(236 339) \$	(562 846) \$	

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 28 février 1983

Note 4.

Actions

Au 28 février 1983	Coût d'origine	Valeur à la cote
Fonds de liquidité		
Actions cotées	91 822 \$	32 151 \$
Actions non cotées	298 850	—
	390 672	
Fonds d'investissements Desjardins		
Actions cotées	8 208 307	8 049 437
Actions non cotées	41 569 213	—
	49 777 520	
Fonds de développement des caisses populaires		
Actions non cotées	93 000	—
Total des Fonds	50 261 192 \$	
Au 28 février 1982		
Fonds de liquidité		
Actions cotées	241 722 \$	207 656 \$
Actions non cotées	285 950	—
	527 672	
Fonds d'investissements Desjardins		
Actions cotées	8 208 307	3 841 777
Actions non cotées	39 464 360	—
	47 672 667	
Fonds de développement des caisses populaires		
Actions non cotées	93 000	—
Total des Fonds	48 293 339 \$	

Note 5.

Contrats de location—financement

Ce montant représente le coût d'acquisition d'immeubles pour fins de location aux caisses affiliées. En vertu de chaque convention, le loyer annuel de l'immeuble est fixé à 1 \$ et une clause d'option

d'achat stipule que la caisse locataire devra acheter l'immeuble loué au terme de la durée du bail au prix coûtant de la Fédération.

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 28 février 1983

Note 6.

Immobilisations

	1983			1982	
Fonds de liquidité					
	Coût	Amortissement		Valeur nette	Valeur nette
		de l'année	accumulé		
Terrain	126 572 \$	— \$	— \$	126 572 \$	145 472 \$
Bâtiments	1 248 088	31 157	286 323	961 765	1 035 826
Mobilier et équipement	2 639 938	225 086	1 517 114	1 122 824	1 317 405
Équipement informatique	1 905 717	211 741	1 312 733	592 984	659 217
Améliorations locatives	2 797 333	103 905	535 004	2 262 329	2 138 546
Matériel roulant	26 215	5 099	5 099	21 116	—
	8 743 863 \$	576 988 \$	3 656 273 \$	5 087 590 \$	5 296 466 \$
Fonds de développement des caisses populaires					
Bâtiment	54 277 \$	5 427 \$	18 377 \$	35 900 \$	41 327 \$
Mobilier et équipement	19 438	1 944	6 615	12 823	14 767
Équipement informatique	1 072 828	18 308	18 308	1 054 520	—
Améliorations locatives	914 756	21 966	44 911	869 845	15 296
	2 061 299 \$	47 645 \$	88 211 \$	1 973 088 \$	71 390 \$
	10 805 162 \$	624 633 \$	3 744 484 \$	7 060 678 \$	5 367 856 \$

Note 7.

Autres éléments d'actif

Ce poste comprend, entre autres, les éléments suivants:

- *frais reportés*

Nature	Valeur nette	Amortissement de l'année	Fonds
Frais de développement d'un système informatique (coût 2 588 920 \$)	2 505 224 \$	83 696 \$	liquidité
Frais d'implantation des guichets automatiques (coût 409 536 \$)	398 510	11 026	développement

- *intérêts sur le capital social*

Au cours de l'exercice, la Fédération a versé 5 507 130 \$ d'intérêts sur le capital social, alors que la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit stipule que le

paiement de ce type d'intérêt est un élément de la répartition des trop-perçus qui doit être statué par l'assemblée générale.

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 28 février 1983

Note 8.

Emprunts

Les emprunts auprès des différentes institutions financières se détaillent comme suit:

a) Caisse centrale Desjardins du Québec
—Crédit autorisé pouvant atteindre 50 000 000 \$ sous forme d'emprunt à demande (taux variable) ou à terme (taux fixe) selon la forme utilisée. Au 28 février 1983, le crédit utilisé par le Fonds de dépôts à terme s'établissait comme suit:

solde	taux	échéance
6 000 000 \$	16,75%	10-3-83
200 000 \$	12,75%	17-1-86
6 200 000 \$		

Des obligations d'une valeur nominale de 15 861 000 \$ sont données en gage de ces crédits.

b) Autres institutions—
Marges de crédit pouvant atteindre 30 000 000 \$ à taux variable. Une portion de 15 000 000 \$ vient à échéance le 31 mars 1983, alors que l'autre partie échoit le 30 juin 1983. En date de fin d'exercice, le solde s'élevait à 10 000 000 \$ au taux de 11,5% au Fonds de liquidité. Des obligations d'une valeur nominale de 34 100 000 \$ sont données en garantie de ces marges de crédit.

Note 9.

Capital social

A la fin de l'exercice, le nombre de parts sociales souscrites et payées est de 8 038 220 réparties entre 365 membres. La valeur nominale des parts sociales est de 5 \$. Un membre ne peut posséder un

nombre de parts sociales supérieur à un et demi pour cent (1½%) de son passif-dépôts au 31 décembre de l'année précédente.

Note 10.

Impôts sur le revenu

La Fédération dispose aux fins des impôts sur le revenu de crédits d'impôts d'années antérieures non encore utilisés ni comptabilisés aux livres. Ce montant s'élève à 67 793 \$ et se répartit comme suit:

▪ crédits d'impôts SODEQ	77 118 \$
▪ déductions fiscales supérieures de 51 804 \$ à celles portées aux livres	(9 325) \$
	67 793 \$

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 28 février 1983

Note 11.

Opérations avec les institutions du M.C.P.E.D.

Trois cent soixante-cinq (365) caisses sont affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, elle-même affiliée à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Les autres institutions du Mouvement Desjardins sont possédées et/ou contrôlées

majoritairement par la Confédération, les onze (11) Fédérations et leurs caisses affiliées.

Les opérations conclues avec les caisses affiliées sont décrites séparément au bilan et à l'état des résultats. Les principales opérations conclues avec les autres institutions se détaillent comme suit:

	Placements au 28 février		Revenus de placements	
	1983	1982	1983	1982
Confédération	55 718 665 \$	58 575 106 \$	2 801 457 \$	4 122 667 \$
Caisse centrale Desjardins				
▪ parts sociales souscrites	—	24 570 000	—	—
▪ autres	220 659 075	199 010 000	31 395 802	21 299 421
Autres institutions	72 333 180	64 204 762	4 205 727	2 814 441
	348 710 920 \$	346 359 868 \$	38 402 986 \$	28 236 529 \$
	Éléments de passif au 28 février		Frais d'intérêt	
	1983	1982	1983	1982
Caisse centrale Desjardins				
▪ souscription à payer	— \$	24 570 000 \$	— \$	— \$
▪ emprunts	6 200 000	5 000 000	1 714 379	264 709
Autres institutions				
▪ dépôts	—	17 580 998	631 951	1 547 501
	6 200 000 \$	47 150 998 \$	2 346 330 \$	1 812 210 \$
	Revenus et dépenses			
	1983	1982		
Autres institutions				
▪ loyer	1 816 025 \$	1 551 484 \$		
▪ autres revenus	2 352 021 \$	— \$		

Note 12.

Engagements

a) Régime de rentes du M.C.P.E.D.
La Fédération contribue au Régime de rentes du M.C.P.E.D. qui regroupait 1 262 employeurs au 1er janvier 1982. À cette date, l'évaluation actuarielle montrait un excédent accumulé dont une partie n'a pas encore été attribuée.

La partie attribuée à la Fédération est de 3 112 311 \$ et a été traitée comme suit:

- imputation aux résultats de l'exercice d'un montant de 144 600 \$ en réduction des cotisations courantes;
- réduction de 2 223 915 \$ des cotisations totales se rapportant au déficit initial dont 433 934 \$ s'appliquent à la part de la Fédération à titre d'employeur et 1 789 981 \$ s'appliquent à la part du déficit initial des caisses affiliées que la Fédération s'est engagée à compenser;
- versement d'un montant de 743 796 \$ directement aux retraités par le Régime.

Aussi, en tant qu'employeur, les cotisations annuelles de la Fédération pour défrayer sa part du déficit initial seront réduites à environ 12 800 \$ jusqu'en 1993. Par ailleurs, l'engagement à compenser les caisses affiliées pour leur part du déficit initial sera réduit à environ 52 800 \$ par année jusqu'en 1993. Les montants seront imputés annuellement aux résultats.

b) Rachat de services passés

Des frais d'une valeur nette de 224 402 \$ seront amortis jusqu'en 1989. Il s'agit de compensations accordées à certaines caisses affiliées qui ont adhéré au Régime de rentes du M.C.P.E.D. avec une situation particulière de rachat de services passés. L'amortissement de ces derniers frais était de 50 146 \$ en 1983.

c) Contrats de location—exploitation
La Fédération s'est engagée en vertu de contrats de location—exploitation s'échelonnant jusqu'en 2005. Le total des paiements minimaux futurs exigibles se détaille comme suit:

	locaux	équipements
1984	789 642 \$	778 780 \$
1985	789 642	14 614
1986	789 642	—
1987	789 642	—
1988	789 642	—
1989 à 2005	13 423 914	—

La Fédération doit aussi payer une portion des taxes et des frais d'exploitation pour les locaux loués. Ces frais totalisent 1 026 383 \$ pour l'exercice 1983.

Note 13.

Éventualité

Lors de la vente de ses filiales, la Fédération a pris les engagements suivants:

- sur un total de 11 255 695 \$ de prêts hypothécaires appartenant à Fiducie Populaire, la Fédération s'est engagée

jusqu'au 30 novembre 1983 à racheter les prêts délinquants de plus de trois (3) mois.

- garantir toutes pertes éventuelles pouvant provenir du portefeuille de prêts totalisant 1 831 738 \$ de Crédit Populaire Fedmon Inc.

Note 14.

Modification relative à la présentation des impôts

Les impôts sur le revenu sont présentés de la façon décrite à la note 2 e), alors qu'auparavant ils étaient présentés après le partage statué par l'assemblée générale.

Note 15.

Situation comparative

Le bilan au 28 février 1982 comprend les chiffres regroupés des deux (2) Fédérations. Quant à l'état des résultats et l'état des trop-perçus avant répartition, ils n'ont pu être présentés sous forme

comparative étant donné que l'exercice de la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins ne comportait que deux (2) mois d'opération.

L'étalement du bilan financier ne fait connaître qu'une facette de l'entreprise coopérative. En effet, en raison de son enracinement dans le milieu, dont la cause peut être retracée à la fois dans cette communauté d'intérêts des membres et le travail bénévole qu'elle suscite, la coopérative constitue une force sociale tout autant qu'une entreprise financière. Son implication dans le milieu ressort donc d'un impératif qui dépasse de loin ce que nos voisins du Sud ont convenu d'appeler la responsabilité sociale de l'entreprise et trouve des appuis beaucoup plus profonds que les exigences de cette publicité dite "sociétale" actuellement en vogue. Alphonse Desjardins avait déjà, dès 1906, précisé dans le détail les préoccupations humaines et sociales qui devaient obligatoirement s'inscrire dans la charte de la caisse populaire.

C'est dans le respect de cette tradition, qui sert également de pierre de touche de la pureté de leur idéal coopératif, que la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec ainsi que ses caisses affiliées esquissent, en parallèle à leurs performances financières, un bilan de leurs implications dans le milieu.

Bien que nous ne désespérions point d'y arriver bientôt, ce bilan n'en est pas encore rendu à établir d'une façon comptable et consolidée les sommes et les ressources affectées tant par la Fédération que par ses caisses affiliées au soutien de la multitude des organismes et des projets qui contribuent à la recherche scientifique ou à l'essor culturel, social, éducatif ou sportif de la collectivité. Il n'est pas encore en mesure de faire état de la somme des heures et des journées-personnes que des centaines, des milliers de nos dirigeants, de nos employés, de nos membres consacrent bénévolement pour le mieux-être de leur entourage ou de leur communauté.

Si l'on peut compter tout près de cent cinquante organismes qui ont bénéficié, cette année, des dons et subventions pour un montant de 261 000 dollars que la Fédération a accordés en son nom et au nom de ses caisses affiliées, comme les chiffres deviendraient éloquentes s'ils étaient placés dans un cadre global!

L'habitation

Dans le domaine de l'habitation, l'engagement de la Fédération et de ses caisses affiliées s'est particulièrement concrétisé dans la mise en opération des deux institutions dont le précédent bilan signalait la création. Au cours de leur première année d'opération, *Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec*, de même que *Immeuble populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec*, en plus de définir, de préciser leurs objectifs et d'établir leurs stratégies de développement, ont collaboré à la formation de plus de trente coopératives d'habitation, à la formation et à la gestion d'un parc immobilier de quarante-huit unités de logement, à l'administration de soixante-six autres unités en plus d'agir régulièrement comme consultants.

Dans le cadre de notre orientation en ce domaine, qui vise à instaurer de nouveaux modes d'accès à la propriété pour le plus grand nombre de membres, la Fédération a autorisé, en 1982, 64 prêts pour un total de 29 millions de dollars à des coopératives et des organismes sans but lucratif. En plus d'avoir accordé 33 280 prêts à l'habitation pour un montant de 934 millions de dollars, la Fédération et ses caisses affiliées, par l'entremise de *Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec*, a également fourni des ressources humaines et techniques pour aider les membres et prévoir leurs besoins.

La jeunesse et l'âge d'or

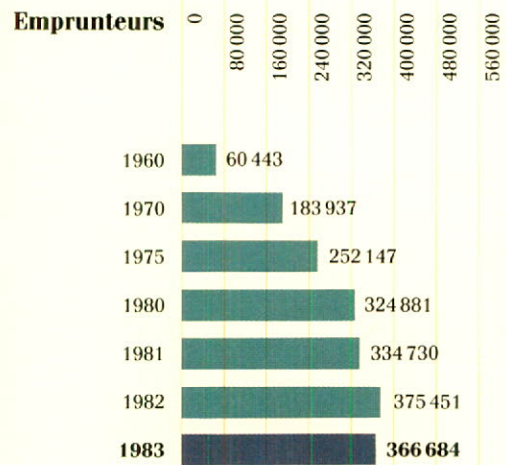
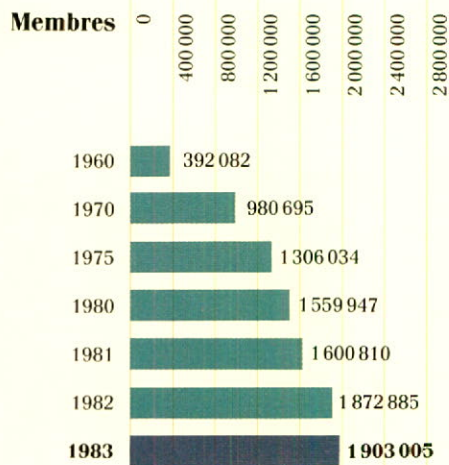
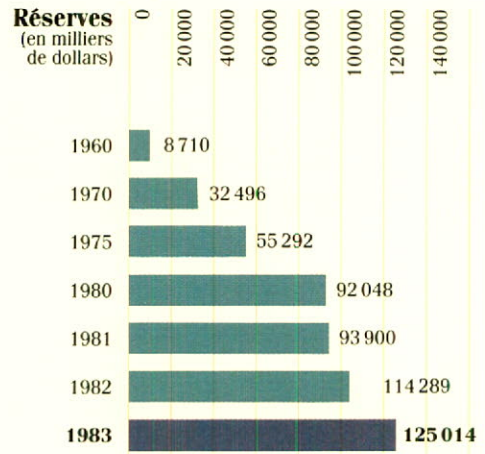
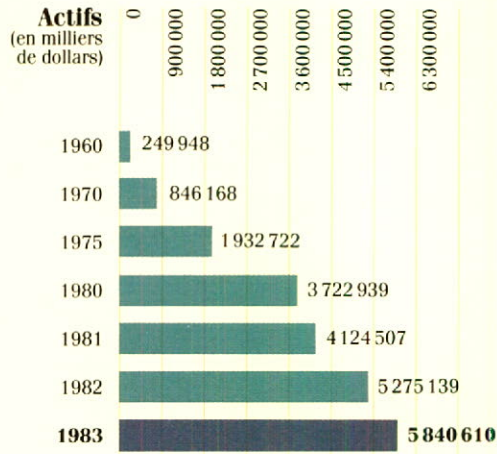
Les préoccupations traditionnelles du Mouvement Desjardins à l'endroit des jeunes et de leurs aînés les plus âgés se concrétisent, à la Fédération, dans trois initiatives principales qui connaissent des rayonnements diversement étendus mais fort significatifs. Le Concours international des jeunes a mobilisé 230 de nos caisses affiliées et a recueilli 75 000 participations sur notre territoire. C'est parmi celles-ci qu'a été choisie la lauréate internationale. Le matériel éducatif "La Gestion de mes affaires", conçu et réalisé grâce à une étroite collaboration entre la Direction des communications, la Commission des écoles catholiques de Montréal et l'Association des professeurs en économie du Québec, est diffusé dans les écoles secondaires et polyvalentes de notre territoire et même de l'extérieur. Le service de groupe Consultation-retraite, quant à lui, a rejoint plus de cinquante entreprises et associations dont un bon nombre étrangères aux caisses et qui font appel à nos ressources spécialisées pour la planification d'un budget de retraite pour le bénéfice de leurs pré-retraités et même des retraités.

Dans les secteurs

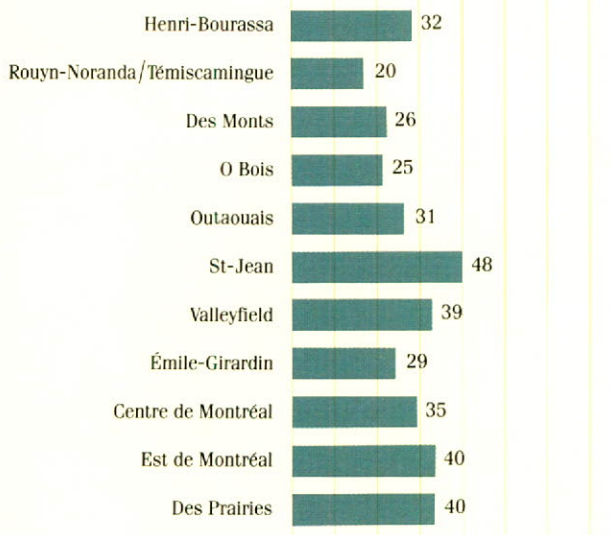
S'il n'est pas possible, pour l'instant, de dresser un bilan complet ou significatif des ressources humaines, financières et matérielles que les caisses consacrent à l'exercice de leur rôle social, on peut à tout le moins en donner quelques exemples: aide aux coopératives dans leur organisation et leur développement; appui aux activités sportives et culturelles; diffusion des programmes et des services gouvernementaux; collaboration à des semaines thématiques, à des événements à caractère artistique ou patriotique; participation aux activités des clubs et organismes qui se donnent pour but d'améliorer la qualité de vie de leurs milieux respectifs.

Nous n'oublions toutefois pas que le succès économique est le premier garant du rôle social. Comme l'affirmait, il n'y a pas si longtemps, monsieur Guy Bernier, président et chef de la direction de notre Fédération: "La capacité de jouer pleinement ce rôle sur le plan social est d'abord fonction de la capacité des caisses populaires et du mouvement coopératif de se hisser ou de se maintenir au premier rang des intervenants majeurs dans le développement économique du Québec."

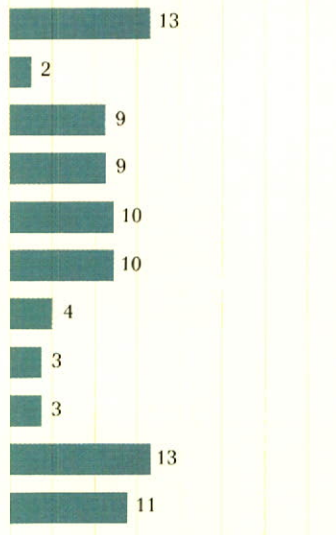
Statistiques des caisses affiliées



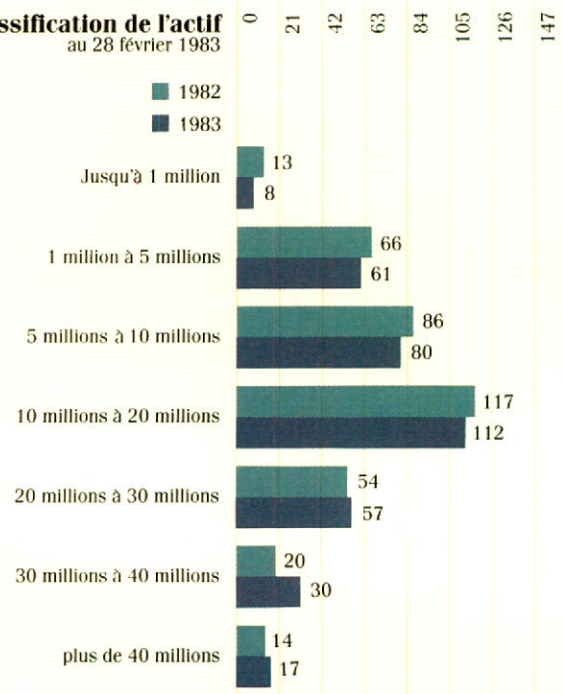
Caisses
Nombre de caisses:
365



Comptoirs
Nombre de comptoirs:
87



Classification de l'actif
au 28 février 1983



Caisses affiliées État consolidé de l'actif et du passif par secteur

Au 28 février 1983
(en millions de \$)

	Des Prairies	Est de Montréal	Centre de Montréal	Émile-Girardin	St-Jean	Valleyfield
Actif						
Encaisse	101,7 \$	113,0 \$	96,8 \$	75,0 \$	109,0 \$	63,6 \$
Placements	116,1	129,8	123,0	85,7	72,7	63,0
Rec. de dettes	126,8	95,2	106,4	73,1	160,9	81,0
Hypothèques	386,2	381,7	323,9	299,4	383,9	240,0
Immobilisations	12,3	17,7	11,2	11,0	13,1	7,7
Autres actifs	10,7	10,2	9,3	8,9	12,0	7,7
	753,8 \$	747,6 \$	670,6 \$	553,1 \$	751,6 \$	463,0 \$
Augmentation annuelle						
Montant	91,7	75,3	46,2	48,7	104,7	44,4
Pourcentage	13,9	11,2	7,4	9,7	16,2	10,6
Passif						
Épargne avec opérations	139,1 \$	164,1 \$	142,5 \$	116,6 \$	144,5 \$	82,6 \$
Épargne stable	239,4	214,7	173,5	140,2	248,7	96,6
Épargne à terme	297,9	287,5	268,5	213,1	270,6	221,5
Dû aux membres	676,4	666,3	584,5	469,9	663,8	400,7
Emprunts	12,6	5,2	11,4	20,2	22,1	6,4
Autres passifs	22,5	24,0	22,3	16,9	20,5	15,3
Revenus en cours*	6,5	6,6	3,8	5,1	6,5	4,4
Trop-perçus exer. préc.	2,3	1,2	1,5	0,5	0,4	0,2
Capital social	20,4	24,2	33,4	27,6	24,5	24,6
Réserve	13,1	20,1	13,7	12,9	13,8	11,4
	753,8 \$	747,6 \$	670,6 \$	553,1 \$	751,6 \$	463,0 \$
Statistiques						
Membres	228 810	257 664	204 637	177 943	272 903	132 548
Emprunteurs						
Rec. de dettes	29 135	30 891	28 257	20 743	36 788	20 306
Hypothèques	12 962	13 206	11 130	10 303	14 076	10 450
Total emprunteurs	42 097	44 097	39 387	31 046	50 864	30 756

*Trop-perçus de l'exercice courant des caisses affiliées qui ne sont pas encore versés ou virés à la réserve.

Des Monts	O Bois	Outaouais	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Henri-Bourassa	Total 28/02/83	Total 28/02/82	Augmentation	
							Montant	Pourcentage
62,7 \$	27,6 \$	60,9 \$	16,1 \$	83,5 \$	809,9 \$	856,9 \$	(47,0)\$	(5,5)%
49,2	33,0	63,8	13,9	136,9	887,1	736,9	150,2	20,4
100,4	44,9	108,8	30,7	92,4	1 020,6	841,8	178,8	21,2
212,1	80,8	197,8	44,4	373,4	2 923,6	2 649,8	273,8	10,3
6,6	3,2	6,2	1,7	17,2	107,9	103,1	4,8	4,7
5,8	3,4	7,1	1,9	14,5	91,5	86,7	4,8	5,5
436,8 \$	192,9 \$	444,6 \$	108,7 \$	717,9 \$	5 840,6 \$	5 275,2 \$	565,4 \$	10,7 %
39,9	12,2	79,8	5,9	16,6	565,4	448,7		
10,1	6,8	21,9	5,8	2,3	10,7	9,3		
85,0 \$	41,4 \$	93,3 \$	19,5 \$	119,9 \$	1 148,5 \$	1 047,2 \$	101,3 \$	9,7 %
108,4	40,1	97,2	34,4	213,0	1 606,2	1 251,1	355,1	28,4
174,0	87,8	185,0	36,0	335,4	2 377,3	2 364,0	13,3	0,6
367,4	169,3	375,5	89,9	668,3	5 132,0	4 662,3	469,7	10,1
14,9	2,3	28,9	5,8	1,2	131,0	90,9	40,1	44,1
12,7	5,9	19,6	2,8	25,5	188,0	187,1	0,9	0,5
2,8	1,1	2,5	1,1	2,2	42,6	4,4	38,2	868,2
0,4	0,6	1,1	0,0	0,4	8,6	(0,8)	9,4	1 175,0
30,2	9,4	7,2	6,0	5,9	213,4	217,0	(3,6)	(1,7)
8,4	4,3	9,8	3,1	14,4	125,0	114,3	10,7	9,4
436,8 \$	192,9 \$	444,6 \$	108,7 \$	717,9 \$	5 840,6 \$	5 275,2 \$	565,4 \$	10,7 %
147 829	72 004	141 401	36 783	230 483	1 903 005	1 872 885	30 120	1,6 %
21 659	12 291	21 697	8 304	26 082	256 153	265 875	(9 722)	(3,7)
9 760	4 741	8 453	2 265	13 185	110 531	109 576	955	0,9
31 419	17 032	30 150	10 569	39 267	366 684	375 451	(8 767)	(2,3)%

Conseil d'administration

- *Guy Bernier
**président
- Yves Léonard
premier vice-président
- Yvon Paquette
deuxième vice-président
- *Gérard Chabot
secrétaire
- Gilles Bouliane
administrateur
- Marcel Boyer
administrateur
- *Roger Comeau
administrateur
- Andrée Gaudet
administrateur
- Marcel Gerbeau
administrateur
- *Gérard Grégoire
administrateur
- **Robert Guerriero
administrateur
- **Roland Lapointe
administrateur
- *Jean Larouche
administrateur
- Denis Leguerrier
administrateur
- *Gilles Lemelin
**administrateur
- Yvon Leroux
administrateur
- **François Martin
administrateur
- **Guy Ménard
administrateur
- Camille Montpetit
administrateur
- Guy Rivest
administrateur
- *Yvon Roberge
**administrateur
- J. Edmond St-Denis
administrateur

Commission de crédit

- **Raymond Tremblay
président
- **Yves Malo
secrétaire
- Jocelyn Proteau
commissaire
- Claude Lyonnais
commissaire
- Jean-Guy Robitaille
commissaire

Conseil de surveillance

- **Claude Bonin
président
- Paul-Yvon LeSage
secrétaire
- Marcel Valiquette
conseiller

Direction générale

- Guy Bernier
président
et chef de la direction
- François Richard
premier vice-président
et directeur général
- Pierre Barnès
vice-président finances
et administration
- Jacques L'Abbé
vice-président technique
et gestion des
caisses populaires
- Gaétan Couture
vice-président marketing
- Normand J. Desjardins
vice-président
ressources humaines
- Yves Tétreault
vice-président
secrétaire général

Cadres supérieurs

- Pierre Robinson
directeur
des affaires juridiques
- Jean-Paul Chartrand
contrôleur général
de gestion
- Léo Beaudoin
secrétaire général adjoint
communications
- Pierre Gravel
directeur
de la vérification interne

- Claude B. Bourbonnière
directeur
de la comptabilité
- René Lemelin
directeur
de l'exploitation informatique
- Claude Ferland
directeur des placements
- Michel Champagne
directeur
de la systématisation des
informations de gestion
- Urbain Lacasse
directeur
des titres et
administration générale
- Jean-Guy Lachance
directeur
du crédit
- Yvon Lesiège
directeur
du support à la gestion
- René Trudel
directeur
du redressement des
caisses populaires
- Gaétan Bilodeau
directeur
du support technique
- Réjean Vinet
directeur
de la recherche commerciale
- Pierre Tremblay
directeur
de la gestion de produits
et services
- Yves Mérette
directeur
de la publicité
- Louis G. Garceau
directeur
du recrutement et de la
sélection du personnel
- François Morin
directeur
de la formation et développement
des ressources humaines
- Réjean Dufault
directeur
des relations professionnelles
- Réjean Deschamps
directeur
de la rémunération



**Fédération des caisses populaires Desjardins
de Montréal et de l'Ouest-du-Québec**

Ce rapport annuel est publié par
le secrétariat général de la
Fédération des caisses populaires
Desjardins de Montréal et de
l'Ouest-du-Québec

Siège social
1, Complexe Desjardins
Case postale 35,
Succursale Desjardins
Montréal (Québec)
Canada H5B 1E7

Des exemplaires additionnels
peuvent être obtenus en commu-
niquant avec la Direction des
communications à l'adresse
ci-haut mentionnée.



Fédération des caisses populaires Desjardins
de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

